

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 13 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 06/12/2024

Présents : 98

Votants : 117

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre 2024 à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), LAUNAY Sophie (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), BON Patrice (JAVAUGUES), BENIGAUD Sophie (LAMOthe), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), ALBARET BENOIT (PAULHAC), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : LOIR Nicolas (AUBAZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), HAUDEGUAND Michel (DESGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERRY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), JAMMES Eric (ST BERAINE), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), CHAUVET Magalie (COLLANGES), GAUCHET Alain (COUDES), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DUJARDIN François (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRAT), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), GRYGIEREC Nadège (SAUVAGNAT SAINTE MARTHE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : NERON Gilles (BUSSEOL), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**AUZON COMMUNAUTE** : MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), OLEON Michel (SAINT VERT) - **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : MOURLAIX Thibault (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), CHEVALIER Martine (MERCŒUR), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : ROUVET Françoise (BANSAT), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ROUX Bernard (PERRIER), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LANSARD Denis (SUGERES), AIGOUY Thierry (VARENNES SUR USSON) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT),

**Secrétaire** : Madame FROMAGE Catherine

**OBJET** : Extension du périmètre d'adhésion et transfert de compétences de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour les communes de BERBEZIT, COLLAT, JAX, MONTCLARD, SAINTE EUGENIE DE VILLENEUVE, SAINT PREJET ARMANDON, VARENNES SAINT HONORAT et SAINT PAL DE SENOUIRE souhaitant bénéficier des services du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE

VU les réunions avec la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER du Lundi 1er AOUT 2022 à 14 h 30 à LANGEAC, du Mercredi 03 MAI 2023 à 14 h 30 à LANGEAC et du Mardi 24 SEPTEMBRE 2024 à 10 h 30 à LANGEAC relatives au transfert de compétences pour la collecte par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE des communes de BERBEZIT, COLLAT, JAX, MONTCLARD, SAINTE EUGENIE DE VILLENEUVE, SAINT PREJET ARMANDON, VARENNES SAINT HONORAT et SAINT PAL DE SENOUIRE,

VU l'avis défavorable du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE du 04 OCTOBRE 2024,

VU les courriers du 21 OCTOBRE 2024 de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER,

VU le courrier du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE du 07 NOVEMBRE 2024,

VU le courrier du 29 NOVEMBRE 2024 de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER,

VU le courrier en réponse du 02 DECEMBRE 2024 du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE,

VU les délibérations prises le 04 DECEMBRE 2024 par la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER.

En réponse aux délibérations de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER souhaitant imposer au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE la signature de deux conventions :

- d'une part pour une prestation de services par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour les communes de BERBEZIT, COLLAT, JAX, MONTCLARD, SAINTE EUGENIE DE VILLENEUVE, SAINT PREJET ARMANDON, VARENNES SAINT HONORAT et SAINT PAL DE SENOUIRE,

- d'autre part pour les prestations de services par la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER pour la collecte des communes de CRONCE, CHASTEL, FERRUSSAC et PINOLS, aujourd'hui adhérentes au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Le Président rappelle que lors du dernier Comité Syndical en date du 04 OCTOBRE 2024, il a été clairement exposé les différentes demandes de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER, ce à quoi le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a émis un avis défavorable.

Le Président demande donc par cette délibération de confirmer vos choix du 04 OCTOBRE 2024.

Après en avoir débattu, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical conditionne l'accès aux services du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE :

- à une extension du périmètre d'adhésion de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER pour les communes de BERBEZIT, COLLAT, JAX, MONTCLARD, SAINTE EUGENIE DE VILLENEUVE, SAINT PREJET ARMANDON, VARENNES SAINT HONORAT et SAINT PAL DE SENOUIRE,

- et au transfert de compétences pour ces mêmes communes.

**DECEMBRE 2024/N° 1**

**AR Prefecture**

043-254300049-20241216-D24\_12\_1-DE  
Reçu le 16/12/2024

Il décide également de collecter en régie au 1<sup>er</sup> JANVIER 2025 les communes de CRONCE, CHASTEL et PINOLS.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Pierre RAVEL.

